AB HOLDING
Société à responsabilité limitée au capital de 979 000 €
Siège social : 85-87, rue de France
06000 NICE

751 756 420 RCS NICE
---***---

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du gérant, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 488.857 € de la façon suivante :

- la somme de VINGT QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE TROIS euros, ci.....24.443 €
  représentant 5 % du résultat en dotation à la Réserve Légale
  qui passerait ainsi de 20.620 € à 45.063 €

- la somme de QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE NEUF CENTS euros, ci ..... 97.900 €
  à titre de distribution de dividendes

- le solde, soit la somme de TROIS CENT SOIXANTE SIX MILLE CINQ CENT QUATORZE euros, ci..... 366.514 €
  Au crédit du compte Report à Nouveau
  dont le montant passe ainsi de 14 € à 366.528 €.

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres est de 1.419.082 €.

Le dividende unitaire est donc de 6,27 euros. Il sera mis en paiement au siège social à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale est informée que :

- Les dividendes distribués à des personnes physiques donnent lieu au prélèvement, dans les délais et suivant les modalités prévues par les dispositions réglementaires, de la CSG, de la CRDS et du RSA à hauteur de 17,2% ;

- Les dividendes perçus sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non-libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, dont le taux est 12,8%.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE DISTRIBUE PAR ACTION	MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40 % (Article 158 du CGI)
30/09/2022	-	-
30/09/2023	-	-
30/09/2024	5 €	5 €

*
* *

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Décisions de l'Assemblée Générale ordinaire du 17 mars 2026

Certifié conforme
Le Gérant
Monsieur Arnaud BLACHERE

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB HOLDING — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 85 rue de France 060000 NICE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 5 1 7 5 6 4 2 0 0 0 0 3 8 — Néant ☐ *

Certifié conforme à l'original

Exercice N clos le, 30/09/2025

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	237 500	AQ	10 212	227 287
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	223 426	AU	61 315	162 110
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX	4 257	AY		4 257
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	2 055 165	CV		2 055 165
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	156	BI		156
		TOTAL (II)	BJ	2 520 505	BK	71 528	2 448 977
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	1 084 916	CA		1 084 916
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	2 210	CG		2 210
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	514	CI		514
		TOTAL (III)	CJ	1 087 640	CK		1 087 640
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 608 146	1A	71 528	3 536 618

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB HOLDING — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 780 000)	DA	780 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	20 620
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	199 013
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	488 857
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	28 491
	TOTAL (I)	DL	1 516 982
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 803 580
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	187 112
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 449
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 493
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 019 635
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 536 618

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	455 605
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB HOLDING — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG	162 000	FH		FI	162 000	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	162 000	FK		FL	162 000	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	21 157	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	183 161	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	42 703	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 578	
	Salaires et traitements*					FY	204 928	
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux amortissements (14)					GA	48 637	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	298 849	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(115 688)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	600 000	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	600 000	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	41 217	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	41 217	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	558 782	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	443 094	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise SARL AB HOLDING — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	37 720
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	37 720
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	163
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	27 369
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 043
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	28 576
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	9 143
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(36 620)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	820 881
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	332 024
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	488 857

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	21 157
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	163	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	27 369	
Amortissements dérogatoires	1 043	
Produits des cessions d'éléments d'actif		37 720

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS** DGFiP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB HOLDING — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ	237 500	KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * (Dont Composants M2)	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	2 105	KW	KX 71 045
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY	146 851	KZ	LA 33 776
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	10 370	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK	20 916	LL	LM 4 257
	TOTAL III	LN	417 744	LO	LP 109 078
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U	2 055 165	8V	8W
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	156	1U	1V
	TOTAL IV	LQ	2 055 321	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	2 473 066	ØH	ØJ 109 078

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW	IX
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB 237 500	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 73 151	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV	40 723	MP	MQ 139 903	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 10 370	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND 20 916	NE 4 257	NF
	TOTAL III	IY		NG 61 639	NH 465 183	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY 2 055 165	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 156	2G
	TOTAL IV	I3		NJ	NK 2 055 321	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK 61 639	ØL 2 520 505	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025,
dont le total est de 3 536 618 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 488 857 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 25 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 ans
* Matériel de transport : 3 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.
Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.
La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.
Les valeurs mobilières sont évaluées à la clôture des comptes.

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

AB HOLDING

30 Septembre 2025

KARINE VIGOUROUX - Commissaire aux Comptes inscrite près la cour d'Appel d'Aix en Provence
Tél. : **04 93 53 20 67** - Palais Juliette, 68 Avenue Emile Bieckert - 06000 NICE
480 225 804 00024 - **karine.vigouroux@lvk06.fr**

AB HOLDING

SARL au capital de 65 000 €

85 -87, Rue de France
06000 NICE

RCS NICE 751 756 420

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB HOLDING relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice le 27 février 2026

Karine VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes

KARINE VIGOUROUX - Commissaire aux Comptes inscrite près la cour d'Appel d'Aix en Provence
Tél. : **04 93 53 20 67** - Palais Juliette, 68 Avenue Emile Bieckert - 06000 NICE
480 225 804 00024 - **karine.vigouroux@lvk06.fr**

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2025	Net 30/09/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	237 500	10 213	227 288	236 788
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	223 426	61 316	162 111	123 796
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	4 257		4 257	20 916
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 055 165		2 055 165	2 055 165
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	157		157	157
	2 520 505	**71 528**	**2 448 977**	**2 436 822**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 084 916		1 084 916	1 096 564
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 210		2 210	11 878
Charges constatées d'avance (3)	514		514	246
	1 087 641		**1 087 641**	**1 108 688**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**3 608 146**	**71 528**	**3 536 618**	**3 545 510**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Bilan passif

	30/09/2025	30/09/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	780 000	400 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 620	6 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	199 014	388 742
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**488 857**	**282 392**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	28 491	27 447
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 516 982**	**1 105 081**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 803 580	2 039 614
Emprunts et dettes financières diverses (3)	187 113	238 808
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 450	6 098
Dettes fiscales et sociales	18 493	112 926
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		42 982
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**2 019 636**	**2 440 429**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**3 536 618**	**3 545 510**
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 564 031	1 803 580
(1) Dont à moins d'un an (a)	455 605	636 848
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Compte de résultat

	30/09/2025	30/09/2024
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	162 000	162 000
Chiffre d'affaires net	**162 000**	**162 000**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	21 157	2 579
Autres produits	4	1
Total des produits d'exploitation (I)	**183 161**	**164 580**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	42 704	77 225
Impôts, taxes et versements assimilés	2 578	2 554
Salaires et traitements	204 929	123 747
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	48 637	22 696
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	1	1
Total des charges d'exploitation (II)	**298 849**	**226 222**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-115 688**	**-61 642**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	600 000	350 051
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total des produits financiers (V)	**600 000**	**350 051**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	41 218	25 717
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	**41 218**	**25 717**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**558 782**	**324 334**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**443 094**	**262 691**

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Compte de résultat (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	37 720	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	**37 720**	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	164	
Sur opérations en capital	27 369	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 044	4 958
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**28 577**	**4 958**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**9 143**	**-4 958**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-36 620	-24 659
Total des produits	**820 882**	**514 631**
Total des charges	**332 024**	**232 239**
BENEFICE OU PERTE	**488 857**	**282 392**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		51
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Annexe des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025,
dont le total est de 3 536 618 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 488 857 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 25 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 ans
* Matériel de transport : 3 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.
Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.
La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.
Les valeurs mobilières sont évaluées à la clôture des comptes.

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	237 500			237 500
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 106	71 046		73 152
- Matériel de transport	146 852	33 776	40 723	139 904
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 371			10 371
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	20 916	4 257	20 916	4 257
Immobilisations corporelles	**417 745**	**109 079**	**61 639**	**465 183**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 055 165			2 055 165
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	157			157
Immobilisations financières	**2 055 322**			**2 055 322**
ACTIF IMMOBILISE	**2 473 067**	**109 079**	**61 639**	**2 520 505**

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI FRANCE IMPERATOR 06000 NICE	10 000	-420 505	100,00	-26 285
SAS ABCDIS 06000 NICE	50 000	2 115 185	100,00	1 000 105
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Cour. d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 055 165	2 055 165	1 015 280	675 000	600 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

* Capitaux propres hors capital et hors résultat de l'exercice.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	713	9 500		10 213
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 106	6 158		8 263
- Matériel de transport	23 056	32 980	13 354	42 681
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 371			10 371
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**36 245**	**48 637**	**13 354**	**71 528**
ACTIF IMMOBILISE	**36 245**	**48 637**	**13 354**	**71 528**

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 085 587 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	157		157
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 084 916	1 084 916	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	514	514	
Total	**1 085 587**	**1 085 430**	**157**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 780 000,00 euros décomposé en 15 600 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	8 000	50,00
Titres émis pendant l'exercice	7 600	50,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	15 600	50,00

Par décision de l'associé unique en date du 21/02/2025, le capital social a été augmenté d'une somme de 380.000€ par création de 7 600 parts nouvelles de 50€ chacune. Le capital social est désormais fixé à 780.000€.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 13/03/2025.

Cour. d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	388 742
Résultat de l'exercice précédent	282 392
Prélèvements sur les réserves	-380 000
Total des origines	**291 134**
Affectations aux réserves	14 120
Distributions	78 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	199 014
Total des affectations	**291 134**

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2025
Capital	400 000		380 000		780 000
Réserve légale	6 500	14 120	14 120		20 620
Réserves générales		380 000			
Report à Nouveau	388 742	190 272	190 272	380 000	199 014
Résultat de l'exercice	282 392	-282 392	488 857	282 392	488 857
Dividendes		*78 000*			
Provisions réglementées	27 447		1 044		28 491
Total Capitaux Propres	**1 105 081**	**380 000**	**1 074 293**	**662 392**	**1 516 982**

Provisions réglementées

Cour. d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	27 447	1 044		28 491
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**27 447**	**1 044**		**28 491**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		1 044		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 019 636 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 803 580	239 550	976 242	587 788
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	140	140		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 450	10 450		
Dettes fiscales et sociales	18 493	18 493		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	186 973	186 973		
Produits constatés d'avance				
Total	**2 019 636**	**455 605**	**976 242**	**587 788**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	236 033			
(**) Dont envers les associés				

Dettes garanties par des sûretés réelles

Cour. d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 504 561	2 500 000	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**1 504 561**	**2 500 000**	

Voir détail dans les engagements hors bilan.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	30/09/2025	30/09/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	140	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 889	
Dettes fiscales et sociales	18 481	6 507
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		42 982
Total	**27 509**	**49 489**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	30/09/2025	30/09/2024
Charges d'exploitation	514	246
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	**514**	**246**

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	30/09/2025	30/09/2024
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	600 000	350 051
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**600 000**	**350 051**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	41 218	25 717
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**41 218**	**25 717**
Résultat financier	**558 782**	**324 334**

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Parties liées

Prestations de services facturées à la SAS ABCDIS pour un montant de 162 000 Euros

Charges et Produits exceptionnels

	30/09/2025	30/09/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	37 720	
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	**37 720**	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	164	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	27 369	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 044	4 958
Total des charges exceptionnelles	**28 577**	**4 958**
Résultat exceptionnel	**9 143**	**-4 958**

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2019, la société SARL AB HOLDING est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL AB HOLDING, 85 rue de France 060000 NICE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Caution solidaire d' ABCDis au profit de la BFCC - Capital initial emprunté (1)	*675 000*
Autres engagements donnés	675 000
Total	**675 000**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

(1)
Emprunt BFCC de 675 K€ en nominal initial, intérêts, commissions et frais accessoires en sus, souscrit par ABCDis.
Capital totalement remboursé au cours de l'exercice clos le 30/09/2025.
Echéance juillet 2025.

- Caution solidaire d'AB HOLDING à hauteur de 675.000€

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Caution solidaire des sociétés TR4 et SUPREME et nantissement des titres détenus au profit de BPMED-Capital emprunté (2)	*1 500 000*
Avals et cautions	1 500 000
Caution hypothécaire des stés ABCDIS et FRANCE IMPERATOR au profit BPMED - Capital emprunté (3)	*1 000 000*
Autres engagements reçus	1 000 000
Total	**2 500 000**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Cour. d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

(2)
Emprunt BPMED de 1 500 000€ en nominal initial, intérêts, commissions et frais accessoires en sus, souscrit par AB HOLDING en 04/2019 pour 12 ans.
Capital restant dû de 825.974 € en principal au 30/09/2025.
Echéance avril 2031.

- Nantissement des 4 120 actions de la SAS ABCDis (sur les 4 270 actions détenues par AB HOLDING) pendant la durée du prêt.
- Caution solidaire de la SAS TR4 au profit de la BPMED à hauteur de 1 500 000€ sur une durée de 7 ans
- Caution solidaire de la SAS SUPREME au profit de la BPMED à hauteur de 1 500 000€ sur une durée de 7 ans

(3)
Emprunt BPMED de 1 000 000€ en nominal, intérêts, commissions et frais accessoires en sus, souscrit par AB HOLDING au 12/2019 pour 15 ans.
Capital restant dû de 678.587 € en principal au 30/09/2025.
Echéance décembre 2034.

- Caution hypothécaire de la société ABCDIS, propriétaire de l'usufruit temporaire de l'immeuble sis 85 rue de France pour une durée de 25 ans du 20 septembre 2012 jusqu'au 20 septembre 2037.
- Caution hypothécaire de la société FRANCE IMPERATOR, propriétaire de la nue-propriété de l'immeuble sis 85 rue de France.